

**VULCAN**

## LIMITED ORIGINAL COMMERCIAL EQUIPMENT WARRANTY

Vulcan-Hart (Vulcan) warrants its new product(s) to be free from defects in material and workmanship for a period of one (1) year from the date of original installation.

Wolf Range is a division of Vulcan-Hart Company and thus Wolf products carry the same warranty as Vulcan products. This Warranty is subject to the following conditions and limitations:

1. This warranty is limited to product(s) sold by Vulcan to the original user in the continental United States and Canada.
2. Original installation must occur within 3 years of date of manufacture, and proof of the installation date must be provided to Vulcan.
3. The liability of Vulcan is limited to the repair or replacement of any part found to be defective.
4. Vulcan will bear normal labor charges incurred in the repair or replacement of a warranted piece of equipment within 50 miles (80 kilometers) of an authorized service agency. Time and travel charges in excess of 50 miles (80 kilometers) will be the responsibility of the person or firm requesting the service.
5. This warranty does not apply to any product(s) which have not been installed in accordance with the directions published in the appropriate installation and operation manuals.
6. Vulcan will bear no responsibility or liability for any product(s) which have been mishandled, abused, misapplied, misused, subjected to harsh chemical action or poor water quality, field modified by unauthorized personnel, damaged by flood, fire or other acts of nature, or which have altered or missing serial numbers.
7. Vulcan does not recommend or authorize the use of any product(s) in a noncommercial application, including but not limited to residential use. The use or installation of product(s) in noncommercial applications renders all warranties, express or implied, including the warranties of MERCHANTABILITY and FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, null and void, including any responsibility for damage, costs and legal actions resulting from the use or installation of product(s) in any noncommercial setting.
8. Adjustments such as calibrations, leveling, tightening of fasteners or utility connections normally associated with original installation are the responsibility of the installer and not that of Vulcan.
9. Exceptions to the one year part warranty period are as listed:  
Stainless steel fry tanks on model GHF91 will be warranted for five years.  
Stainless steel fry tanks on model series: GR, ER and GPC will be warranted for 12 years.  
Refrigeration appliance compressors - 5 years limited.  
Steam equipment supplied with ScaleBlocker® water filtration system (see separate warranty statement).  
Pressure steam boilers - 5 years prorated (boilers not properly maintained will not be considered for prorated warranty).  
Rubber Seals, Light Bulbs and Gaskets - 90 days from installation.  
Labor, travel and mileage will be covered during the first year only.
10. Original purchased replacement parts manufactured by Vulcan will be warranted for 90 days from the parts invoice date. Exceptions are stainless steel fry tanks, refrigeration appliance compressors and pressure steam boilers which will be warranted as stated in item 9. This warranty is for parts cost only, and does not include freight or labor charges.
11. This states the exclusive remedy against Vulcan relating to the product(s), whether in contract or in tort or under any other legal theory, and whether arising out of warranties, representations, instructions, installations or defects from any cause. Vulcan shall not be liable, under any legal theory, for loss of use, revenue or profit, or for substitute use or performance, or for incidental, indirect, or special or consequential damages or for any other loss of cost of similar type.
12. THIS WARRANTY AND THE LIABILITIES SET FORTH HEREIN ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OF THEIR LIABILITIES AND WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, IMPLIED WARRANTIES OR MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE AND CONSTITUTES THE ONLY WARRANTY OF VULCAN WITH RESPECT TO THE PRODUCT(S).

**VULCAN**

## GARANTIE D'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE LIMITÉE

Une garantie d'un (1) an à compter de la date d'installation est offerte par Vulcan sur ses nouveaux produits contre tout vice de construction ou matériaux défectueux.

Wolfe Range est une division de la Compagnie Vulcan-Hart et par le fait même les produits Wolf possèdent la même garantie que les produits Vulcan.

Certains produits peuvent faire l'objet des conditions et limitations suivantes :

1. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits vendus par Vulcan à l'usager initial aux États-Unis continentaux et au Canada.
2. L'installation initiale doit s'effectuer dans les trois (3) ans suivant la date de fabrication et une preuve de la date d'installation doit être fournie à Vulcan.
3. La responsabilité de Vulcan se limite à la réparation ou au remplacement de toute pièce pouvant s'avérer défectueuse.
4. Vulcan couvrira la main-d'œuvre normale nécessaire à la réparation ou au remplacement d'une pièce d'équipement garantie à l'intérieur de 50 milles (80 kilomètres) d'une agence de service autorisée. La personne ou l'entreprise requérant le service sera responsable des frais de temps et de déplacement excédant 50 milles (80 kilomètres).
5. Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui n'ont pas été installés conformément aux directives d'installations contenues dans le mode d'emploi approprié.
6. Vulcan décline toute obligation ou responsabilité pour tout produit ayant été manipulé sans précaution, soumis à un abus, mal employé, soumis à un usage anormal, à une influence chimique dure ou à la piètre qualité de l'eau, à des modifications sur les lieux par des personnes non autorisées, à un dommage causé par une inondation, par le feu ou autres désastres naturels, ou si les numéros de série ont été changés ou qu'ils sont manquants.
7. Vulcan ne recommande ni n'autorise l'usage de produits à des fins non commerciales, y inclus, mais sans y être limité à des fins résidentielles, faute de quoi toutes les garanties formelles ou implicites, y inclus les garanties de QUALITÉ MARCHANDE ET LE CARACTÈRE PERTINENT DU PRODUIT À DES FINS PRÉCISES, seront annulés, y inclus toute responsabilité pour les dommages, les coûts et les actions en justice résultant de l'usage et l'installation de produits à des fins non commerciales.
8. Les réglages tels que l'étalonnage, le nivelage, le serrage de la boulonnerie ou des raccordements utilitaires se rapportant normalement à l'installation initiale sont la responsabilité de l'installateur et non celle de Vulcan.
9. Les exceptions à la garantie d'un an sont les suivantes :  
Les bacs à frire en inox des modèles GHF91 seront garantis pour cinq ans.  
Les bacs à frire en inox des modèles GR, ER et GPC seront garantis pour 10 ans.  
Les compresseurs d'appareils de réfrigération – garantie limitée de 5 ans.  
Les appareils à vapeur munis d'un système de filtration d'eau ScaleBlocker<sup>md</sup> (voir la formulation de garantie séparée).  
Chaudière à vapeur à pression – 5 ans de garantie au prorata (cette garantie n'est pas valide si les chaudières ne sont pas entretenues correctement.)  
Joints d'étanchéité en caoutchouc, ampoules et joints – garantis 90 jours à partir de la date d'installation.  
La main-d'œuvre, le déplacement et le kilométrage seront couverts pendant la première année seulement.
10. Les pièces de remplacement d'origine fabriquées par Vulcan seront garanties pour 90 jours à partir de la date de facturation de la pièce. Les exceptions sont les bacs à frire en inox, les compresseurs d'appareils de réfrigérations et les chaudières à vapeur à pression dont la garantie est telle que stipulée à l'article 9. Cette garantie couvre le coût des pièces seulement et n'inclut pas les frais de transport et de main-d'œuvre.
11. La présente garantie spécifie qu'aucun recours ne peut être intenté contre Vulcan concernant ses produits en vertu d'un contrat ou selon le régime de responsabilité extracontractuelle, ou selon toute autre disposition légale, et si la défectuosité survient en dehors de la garantie, les représentations, les instructions, les installations ou défauts provenant de n'importe quelle cause. Vulcan n'est pas responsable sous aucune disposition légale, de toute perte de jouissance, de revenus ou de profits, de dommages immatériels, ou de tout usage ou exploitation de substitution, de dommages accidentels, indirects ou spéciaux, ou encore de toute autre perte d'exploitation de même nature.
12. AUCUNE GARANTIE VERBALE OU IMPLICITE NE S'APPLIQUE À VULCAN Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, TOUTE GARANTIE IMPLICITE SUR LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU SUR LE CARACTÈRE PERTINENT DU PRODUIT À DES FINS PRÉCISES ET CONSTITUE LA SEULE GARANTIE DE VULCAN EN CE QUI CONCERNE SES PRODUITS.